



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Organisation du déconfinement

Question au Gouvernement n° 2942

Texte de la question

ORGANISATION DU DÉCONFINEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Vigier.

M. Jean-Pierre Vigier. Monsieur le Premier ministre, vous avez retenu notre proposition d'un déconfinement par département et nous vous en remercions. Cette approche par territoire est essentielle : en effet, il serait incompréhensible d'imposer aux départements moins touchés par le Covid-19 les mêmes contraintes qu'aux départements les plus atteints.

M. Marc Le Fur. Il a raison !

M. Jean-Pierre Vigier. À cette fin, une carte fiable des territoires à risque doit être élaborée. J'espère donc que vous lèverez les inquiétudes suscitées par les imprécisions de votre carte, par exemple à propos de mon département, la Haute-Loire.

Surtout, cette logique souple d'adaptation par territoire ne saurait se limiter à la seule réouverture des parcs et jardins ou des collèges. Il faut aller plus loin et pousser jusqu'au bout la logique d'un déconfinement par département, notamment pour permettre la reprise de l'exercice des cultes et, plus encore, de l'activité économique. S'il est impératif de relancer celle-ci plus fortement et plus rapidement au niveau national, nous souhaitons qu'elle s'accélère grâce à la réouverture, dès le 11 mai, des cafés, des restaurants et des activités touristiques dans les départements classés verts. Cela permettra de sauver bon nombre d'acteurs économiques. Ces réouvertures se feraient bien sûr dans des conditions très encadrées, en respectant des règles de sécurité sanitaire très strictes.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Jimmy Pahun. C'est de la folie !

M. Jean-Pierre Vigier. Monsieur le Premier ministre, vous vous dites favorable à une gestion décentralisée du déconfinement. Pourquoi alors ne pas accélérer la reprise économique dans les départements qui seront classés verts le 7 mai prochain ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé. La carte dont vous parlez, qui avait été annoncée par le Premier ministre, a été rendue publique la semaine dernière. À ce jour, elle compte trois couleurs, qui ne constituent pas des notes, bonnes ou mauvaises, attribuées aux départements

mais bien des indicateurs fiables, construits sur la base de trois critères rappelés par le Premier ministre. À partir du 7 mai, elle ne comptera que deux couleurs, le rouge et le vert, en fonction des critères suivants : la pression hospitalière mesurée à travers le nombre de patients envoyés aux urgences, la capacité d'accueil des services de réanimation et, à partir du 7 mai, la capacité de l'ensemble des acteurs à effectuer des tests dans le département.

Si ces indicateurs permettent d'établir une carte par département, un cadre national reste nécessaire pour le déconfinement. Le Premier ministre l'a présenté ici mardi dernier puis au Sénat hier, en annonçant plusieurs étapes. La première a été fixée au 11 mai et s'étendra jusqu'à la fin du mois. En fonction des résultats observés lors de cette première période de déconfinement, une deuxième phase sera lancée. Nous prenons en considération toutes les situations en procédant de manière progressive et dans un cadre national, car nous devons être prudents, attentifs à notre système de santé et vigilants face au risque d'une seconde vague d'épidémie.

Sachez que, concernant le secteur économique – aussi bien les commerces de proximité que les restaurants et les cafés –, nous examinons la situation en lien avec le ministère de l'économie et des finances. Notre objectif est la réouverture de ces établissements,...

M. Jean-Pierre Vigier. Quand ?

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État*mais dans de bonnes conditions et surtout en assurant la sécurité de nos concitoyens, qu'ils soient salariés, entrepreneurs ou clients. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2942

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2020](#)